

vers entier, a subi le 28. Mars le supplice qui lui étoit dû. La terre se trouve purgée enfin de ce monstre qui la deshonoroit. Damiens avoit pris le jour le 9. Janvier 1715, au lieu de *Thieuloy*, en la Paroisse de *Monclu-Breton* dans l'*Arzois*. Sa famille est aussi obscure que pauvre, & il a passé sa vie dans la basse domesticité. Il avoit déjà commis bien des crimes avant celui qui a achevé de le rendre l'objet de l'exécration publique, & il s'étoit enfi de *Paris* pour éviter les poursuites de la Justice. Comme le récit de l'atrocité de son crime & de sa procédure a tenu une place dans trois de nos Journaux, finissons-le dans celui-ci.

Depuis ce qui a été rapporté le mois passé, les Princes du Sang, les Ducs & Pairs, les Maréchaux de France, ont été presque journellement assemblés pour le jugement de l'affaire du Parricide, & ce ne fut que le 26. Mars qu'ils parvinrent à le terminer. Ce jour-là à cinq heures & un quart du matin, ils s'étoient rendus, comme les jours précédens, à la Grand-Chambre du Parlement avec les Magistrats, & chacun ayant pris place selon son rang, le Greffier fut requis par le premier Président de faire à l'Assemblée la lecture du Procès à voix haute. A six heures & demie on fit monter un Détachement de 30 soldats du Régiment des Gardes Françaises, dont une partie se posta aux Galleries du Palais & aux avenues de la Grand-Chambre, pendant que l'autre occupoit les Greffes, les Cabinets, & les Réduits. A six heures & trois quarts il fut ordonné que le Criminel seroit tiré de la Tour & transporté avec l'Escorte ordinaire en la Grand-Chambre; ce qui fut exécuté. Il avoit pour la deuxième fois le visage